

## MONTFORT

FORTERESSE DE LA LORRAINE DES DUCS

I M R



En suivant la départementale 429 qui relie Mirecourt à Vittel, non loin du village de Remoncourt, le voyageur découvre une colline qui domine de tous les côtés la plaine. C'est un trapèze régulier dont la pente exposée au sud se couvrait d'un vignoble réputé, tandis que le versant nord, moins raide, aboutissait à une étendue boisée relativement conséquente. Jadis cette colline fut le siège d'une forteresse dont les puissantes murailles protégeaient une véritable ville. Montfort représenta longtemps un des plus redoutables bastions de la Lorraine des ducs. Pourtant bien

des points de son histoire restent obscurs, la date de sa fondation et celle de sa destruction ne sont pas connues. Après avoir marqué par son importance plusieurs siècles, cette cité semble s'être brusquement volatilisée. Sa chute et sa disparition n'ont laissé qu'une vague empreinte dans la mémoire des hommes, ce qui nous procure quelques assertions pour le moins difficiles à contrôler.

A présent, Montfort apparaît comme un plateau en forme d'ellipse allongée dans le sens est-ouest, couvert de végétation au milieu de laquelle s'élève une construction contemporaine. Les divers aménagements du sol, effectués afin de permettre la culture, rendent impossible les recherches sur place. Les pierres retrouvées sur les pentes ne peuvent avec certitude être attribuées à la forteresse. Une tradition locale affirme que Montfort fut ravagé par un incendie; en fouillant la terre on trouve paraît-il facilement des monceaux de pierres calcinées. Les habitants de la

région prétendent également que l'armée des envahisseurs avait dressé son camp dans les bois situés au nord de la montagne avant de s'élancer vers la destruction finale. Les vestiges de leurs anciennes tranchées



Montfort

seraient encore visibles en certains endroits mais, compte tenu de la nature du terrain, on pourrait attribuer ce genre d'excavation à l'érosion due au ruissellement des eaux de surface. Un puits creusé à la pointe



Sous le Montfort

nord-est était encore visible au début de ce siècle. Apparaissait alors une profondeur de sept mètres pour deux mètres de diamètre car la majeure partie avait déjà été comblée. La maçonnerie était constituée de pierres rectangulaires de 0,30 m de côté. Il ne reste donc aucun vestige de l'imposant Montfort si célèbre autrefois que, même après sa destruction, son nom figurait encore dans la désignation des villages environnants: ainsi, La Neuveville construite au pied de la colline vers le sud; Domèvre à l'est; Parey à l'ouest et Girovillers au nord.

Située au centre de la plaine, cette colline élevée offrait une position idéale pour la défense ce qui lui valut d'être occupée depuis une époque fort lointaine. Montfort supporta un castrum romain, indispensable à la surveillance des voies de communication qui aboutissaient à Vittel, alors carrefour commercial et militaire de première importance pour cette partie



Les marchands

de la Vôge. De nombreux postes complétaient le dispositif de protection des voyageurs qui empruntaient des routes régulièrement exposées aux attaques des hordes de brigands. Autour de chaque camp se formèrent des agglomérations urbaines. Soigneusement organisés, ils étaient toujours érigés à proximité de l'eau, du fourrage et des prairies. Les occupants romains furent sans doute de ces soldats-laboureurs à qui l'Etat octroyait des terres et qui finirent par se fixer dans la région. Les documents relatifs à cette période nous font terriblement défaut; nous ne pouvons donc formuler que des conjectures au sujet de l'implantation et du développement de ces colonies.

Pour l'écrivain du XVII<sup>e</sup> siècle, Loys Bailly, la construction de la forteresse de Montfort se situe à l'époque de Saint Romaric (VI<sup>e</sup> siècle). C'est ce qu'il affirme dans une histoire de Remiremont, ouvrage manuscrit datant de 1656. Il précisait que " le siège ordinaire des comtes d'Habend

estoit la forteresse assurée de Montfort sur Remoncourt ". Le titre de comte accordé ainsi à la famille patricienne de Romaric paraît douteux et Bailly n'apporte aucune preuve de ses assertions. Toutefois nous pouvons retenir qu'à cette date la colline et les terres alentour étaient incluses dans l'un de ces proedia dont fut doté le célèbre monastère fondé par le saint vosgien.

Parmi les cinquante deux bans qui constituèrent jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les biens patrimoniaux de Remiremont figurait celui de Remoncourt. Il se trouvait alors dépendant de l'office du grand chancelier. Outre le village de Remoncourt, ce ban comprenait La Neuveville, érigée au pied de la colline de Montfort et Ségènes petite localité dont la disparition totale remonte à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. L'église de Remiremont possédait donc des droits sur Montfort. Mais s'il s'avère certain que depuis son origine, Montfort faisait partie du praedium ayant Remoncourt

pour chef-lieu, la date de la création du castrum proprement dit reste problématique.

Le manuscrit de l'Angélica (reproduit dans les Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine parues en 1897) souligne l'importance de Remoncourt au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècles. C'est alors une cité en pleine expansion, possédant une cour présidée par un maire et composée de ministériels. Ces mêmes textes mentionnent l'existence de Sègènes dans une période s'étalant du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Mais nous ne trouvons nulle part de référence concernant Montfort. Le manuscrit ne fait état que des donations faites à l'abbaye, nous pouvons donc en déduire que la forteresse de Montfort, exclusivement poste militaire, ne contenait à cette époque aucune population civile capable de produire des biens.

Ce n'est qu'au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle que l'on voit apparaître Montfort en tant que château jouant un



Montfort



Montfort

rôle certain dans l'organisation militaire du temps. Ce qui ne signifie nullement qu'il s'agisse d'une construction récente, son origine peut être beaucoup plus ancienne. Malgré le manque de documents, nous pouvons supposer que la colline, au regard de sa situation stratégique, n'a cessé d'être occupée. L'édification de la forteresse répondait à l'élaboration de la stratégie féodale et c'est à l'abri de ses puissantes murailles que la population civile a pu croître en sécurité.

Si la terre n'a cessé d'appartenir à l'Eglise, l'exclusivité de la défense revenait au haut baron qui, en utilisant le château, restreignait de plus en plus étroitement les droits du propriétaire légitime. C'est la situation dans laquelle se trouvait Montfort en 1229, date de la parution du premier texte dont le contenu peut être accepté comme une certitude. La forteresse était alors propriété de Henry, comte de Bar, qui la nommait son aloeud. Le comte Henry accorda en fief et hommage lige (sauf

l'hommage de son suzerain le comte de Champagne) Montfort et Demange-aux-Eaux (Meuse) au seigneur de Gondrecourt, Joffroy, fils puîné du comte Hugo de Vaudémont. Deux autres chartes, signées en octobre 1229, reconnaissant l'adhésion du fils aîné du comte en stipulant que l'inféodation ne possède qu'une durée viagère: elle cessera à la mort du seigneur de Vaudémont. Il n'est fait aucune mention à un quelconque droit de l'abbaye de Remiremont.

En 1246, Montfort se trouve placé sous l'autorité de Mathieu II, duc de Lorraine, qui succédait ainsi au voué primitif: le comte de Bar. Nous ignorons les circonstances de ce changement de propriétaire, mais il se trouvait déjà réalisé dans un acte daté de juillet de cette même année 1246, entre le chapitre et le duc. Le document porte les signatures de l'abbesse Agnès et du duc Mathieu; il stipule que le "chasteil" de Montfort doit être occupé par l'armée ducale mais aussi que l'abbesse doit pouvoir faire respecter ses droits

dans toutes les accrues que le seigneur fera sur le tréfonds de Saint-Pierre. Les privilèges de l'abbaye sur le praedium de Montfort seront ensuite confirmés par deux chartes: la première de mars 1255, la deuxième dite l'Echappenoise de juillet 1595. C'est un partage des droits utiles entre le pouvoir militaire et religieux. Remarquons toutefois que le duc de Lorraine n'était pas encore le souverain du tréfonds de l'abbaye.

Le pouvoir éminent avait été partagé par les inféodations antérieures et Mathieu s'employait à lui restituer son unité primitive. C'est dans ce but que le dimanche après la Toussaint de l'an 1247, il conclut un acte d'échange avec Guichart de Passavant, seigneur de Monthureux-le-Sec. Le duc abandonnait ses possessions de Mattaincourt en échange des domaines de Remoncourt, Sègènes et Montfort. Guichart conservait une maison et une vigne à Montfort; de ce fait, il pouvait bénéficier de la protection des hommes d'armes de la forteresse.



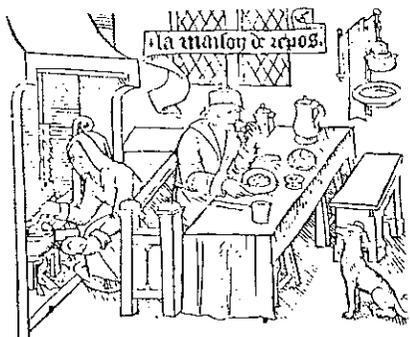
Girovillers sous Montfort

Cet acte important prouve qu'à cette époque, Montfort n'était plus un simple poste militaire mais une véritable ville qui prospérait à l'abri des remparts. Les intérêts militaires et civils coexistaient donc au sommet de la colline. Cette dualité se renforcera encore comme le montrent plusieurs documents rédigés au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. La forteresse devint alors un des centres les plus importants du duché.

Montfort pouvait rivaliser avec Châtenois, ancienne capitale des premiers ducs, et Neufchâteau, le plus gros centre commercial de la contrée. Les ducs de Lorraine se montrèrent soucieux de maintenir l'efficacité de la garnison d'une place si merveilleusement située. Les gardes étaient recrutés par convention, sous forme d'inféodation suivant l'usage de l'époque. Ainsi, en 1280, Perrin de Louvency accepta en fief quatre charrées de foin et cinquante réseaux de blé en paiement d'une garde d'an et jour. En 1318, le bailli de Vôge, Girard de Mirecourt, pour l'utilisation du four banal dudit lieu, dut effectuer trois semaines de garde au château de Montfort. De tels arrangements furent nombreux et permirent le maintien d'une troupe suffisante pour la défense de la forteresse.

Par la charte datée de 1263, le duc Ferri III soumettait à la franchise dite de Beaumont, les châteaux de Bruyères, Arches, Châtenois et Montfort, ainsi que les bourgs et villages dépendant de leurs

juridictions. La mention d'une agglomération attachée à Montfort, confirme qu'il ne s'agit point uniquement d'une place forte. En effet, la franchise de Beaumont avait pour but de garantir à la population civile la jouissance de ses droits et de ses biens.



A cette époque, Montfort possédait un ban, constitué par une mosaïque de terrains s'étendant hors du domaine fortifié. Pour preuve, cet acte d'échange signé en 1291 par le duc Ferri et Jean de Rosières. L'acte stipulait que les habitants de Girovillers et de Domjulien pouvaient utiliser le droit de pâturage sur le ban de Montfort tant qu'ils permettraient la réciprocité.

Le ban comprenait plusieurs forêts soumises à l'affouage et au maronage.

Les paysans des alentours profitaient de ces usages dans le courant du mois de mars.



paysans  
gravure de Dürer

La justice était rendue au moyen de deux tribunaux : l'un, présidé par le chancelier de Remiremont, s'occupait

des hommes du chapitre ; l'autre, sous l'autorité du prévôt, traitait les affaires civiles relevant du domaine ducal. Les attributions du chancelier se trouvent énoncées dans un acte de 1295, celles du prévôt de Montfort dans une décision de l'assise de Vôge datant de 1355. Les offices religieux se déroulaient, soit en l'église paroissiale, soit en la chapelle de la forteresse ; les textes sont imprécis sur ce sujet. A cette époque, la ville de Montfort se trouvait donc en pleine expansion et dût le rester plusieurs siècles avant que ne commence la décadence. Bien que les précisions manquent, il est indéniable qu'elle occupait alors une position importante sur le plan civil et militaire. Son rayonnement transparaît à travers de nombreux textes, surtout ceux concernant les relations de la Lorraine avec la France au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. L'abbé Pierfitte exprimait ainsi sa conviction : " Ce château de Montfort est encore une énigme pour l'historien. Et cependant à cette époque, ce n'est pas un simple château, mais une ville forte, habitée par quelques familles

titrées ".

Avec le traité d'Amance, conclu le 1<sup>o</sup> juin 1218, des relations de vassalité furent établies entre la Lorraine et la Champagne. Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, soutenue par son allié l'empereur Frédéric II, avait obtenu la soumission du duc Thiébaud 1<sup>o</sup>. Dès lors, les ducs de Lorraine durent respecter l'hommage envers les comtes de Champagne, puis envers les rois de France. Les terres primitivement concernées par cet hommage ne nous sont pas connues. Nous savons seulement qu'en 1220, le duc Mathieu II obtenait le domaine de Neufchâteau ; ce qui nous laisse supposer que l'inféodation ne concernait à l'origine que les places fortes de Châtenois et Montfort.

Ces deux dernières villes seront affranchies par la charte de 1263 consentie par Thiébaud, roi de Navarre, de Champagne et de Brie. Le duc de Lorraine Ferri III

avait donc réussi à reprendre ses terres au comte de Champagne. D'ailleurs la position de Montfort se trouve clairement exprimée à partir de cette époque. En 1281, lors du mariage de son fils aîné Thiébaud avec Isabelle de Rumigny, le duc Ferri III accorda pour sûreté de sa dot " la ville de Neufchâteau, Montfort, Châtenois et autres lieux qui relevaient de la Champagne ". Ainsi en juin 1300, Thiébaud, futur seigneur de Rumigny, reconnaissait à cause de son comté de Champagne, tenir en fief du roi Philippe le Bel : Montfort, Châtenois, Neufchâteau, Frouard et Grand. Devenu duc de Lorraine, Thiébaud II réaffirma sa vassalité comme le fit après lui son fils Ferri IV. (En 1311, signature des accords entre le duc Thiébaud et Gaucher de Châtillon, connétable de France).



Pourtant d'importantes difficultés assombrirent les relations entre la Lorraine et la France à tel point que Louis, roi de Navarre, fils aîné du roi de France, dût saisir les terres de Frouard, Châtenois et Montfort. Toutefois il se refusa à en acquérir de nouveaux droits. Plus tard, la situation s'étant améliorée, le roi Philippe de Valois déclara que les populations de Frouard, Neufchâteau, Châtenois et Montfort, seraient désormais exemptées de toutes tailles, subsides ou contributions envers la couronne de France (lettres de mars 1348).

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'hommage des fiefs de Champagne fut encore la cause d'un grave différent entre la Lorraine et la France. La querelle se rapportait toujours à l'affaire de Neufchâteau qui n'avait pu être réglée d'une façon durable. Le nom de Montfort se trouvait alors mentionné au même titre que les châteaux et les bourgs concernés par cet hommage. Ainsi, le 7 septembre 1409, le roi Charles VI chargea le bailli de Chaumont d'obtenir de Charles II,

duc de Lorraine, l'hommage qui devait être rendu pour Neufchâteau, Châtenois, Montfort, Passavant et Frouard. Le duc de Lorraine dut rester sourd à la demande car le 1<sup>o</sup> août 1412, l'arrêt du Parlement de Paris rappelait que: " sont des fiefs du comté de Champagne les villes et châteaux de Châtenois, Frouard, Grand et Montfort ". En 1465, après d'âpres pourparlers, le duc de Lorraine Jean réussit à obtenir la remise de l'hommage et les lettres rédigées à ce propos par le roi de France, Louis XI, signalent Montfort à égalité d'importance avec les autres lieux cités.

Octobre 1465 : " Lettres du roi Louis XI, contenant que l'an 1300, feu Thiébaut de Lorraine ait fait foi et hommage au roi Philippe le Bel, de la chastellenie de Neufchastel, Chastenoy, Montfort, Frouard et la moitié de Grand, quoique ces terres fussent originairement du duché de Lorraine; ledit roi, en considération de la proximité de lignage qu'il a avec ledit duc, lui cède tout

l'hommage desdites terres ".

Tous ces textes prouvent donc que, jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la forteresse et la ville de Montfort sont restées aussi importantes que Neufchâteau, Châtenois ou Grand. Seules des localités et des châteaux représentant un intérêt appréciable étaient en mesure de figurer sur des documents aussi capitaux. Montfort s'y trouvait donc mentionné en raison de son rôle de premier plan.



seigneurs - XVe -

Pourtant c'est à cette époque que se situe la grande interrogation : " Comment Montfort fut-il rayé de la carte... et de l'histoire ? Quelle est la date précise de sa destruction ? ". A notre connaissance, aucun document datant de cette période ne relate explicitement la disparition de la ville et de son château. Les seules références qui nous soient parvenues, proviennent d'écrits postérieurs se contentant souvent de repro-

boulangier vers 1430



une paysanne  
(fin du XVe)



duire une tradition longtemps galvaudée dans les villages de la Vôge.

Dans un acte notarié de 1725, relatif à un partage de terre, se trouve précisé au sujet de l'ancien ban de Montfort :

"...il y a quatre ou cinq siècles que la forteresse est détruite, que depuis ce temps il n'y a plus aucune habitation et que les habitants ont transféré leurs demeures à La Neuveville".

La requête du 11 juin 1726, dressée pour le compte du chapitre de Remiremont, affirmait que le château fut entièrement détruit à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ces affirmations furent confirmées dans un mémoire rédigé pour Monsieur de Ravinel ; il y est écrit que le village de La Neuveville fut construit après la destruction du château. Tous ces textes prouvent qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au début du XV<sup>e</sup> siècle, Montfort fut le théâtre d'événements importants qui le conduisirent à sa chute.

Toutefois, nous devons distinguer deux faits et les considérer séparément : premièrement le déplacement du village de Montfort à La Neuveville, et deuxièmement l'élimination de la forteresse. Profitant d'une période de paix, la population civile préféra s'établir dans la plaine plus favorable à son expansion. Le danger étant moins grand, il n'était plus nécessaire de s'établir à l'abri des murailles de la forteresse.

Ainsi naquit la "neuve-ville". Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la tradition populaire faisait état de cet exode comme d'un phénomène très ancien. Ce transfert de population n'est pas présenté



La Neuveville sous Montfort



Montfort

comme consécutif à une destruction du château. Lorsque la communauté civile s'installa dans son nouveau village, elle choisit d'adopter un autre nom; il ne fut plus question de Montfort mais de la Neuveville. Ce changement de situation se trouve relaté dans les comptes du cellérier de Mirecourt pour l'année 1477.

Toutes les recettes encaissées au profit du domaine ducal dans les bourgs de la prévôté de Mirecourt et Remoncourt étaient scrupuleusement notées. Or en 1477, une page complète fait état des contributions perçues à La Neuveville sous Montfort. Les comptes ne mentionnent pas la date à laquelle est intervenu le changement, mais il ne fait aucun doute qu'il s'est opéré peu à peu, au rythme du déménagement des contribuables.

Pourtant l'ensemble du territoire reste identique à ce qu'il était au XIII<sup>e</sup> siècle. Les immeubles arrentés sont toujours

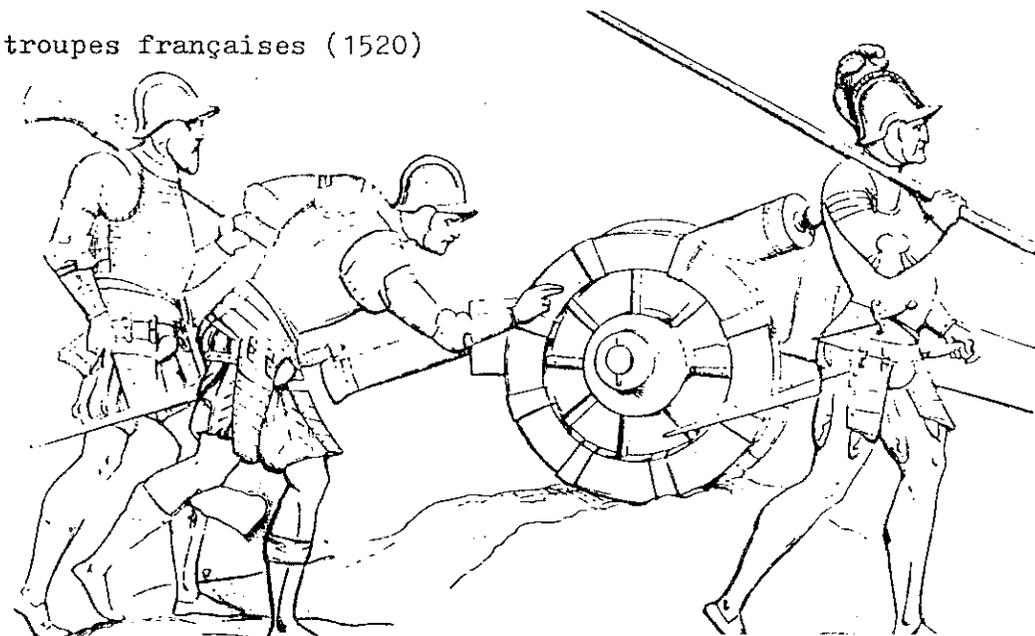
inscrits au ban de Montfort comme le prouve le compte du receveur de Mirecourt pour l'an 1497: " Jehan Phellepin acensa à toujours mais une pièce de terre... séant au ban dudit Montfort... joindant au bois dudit Montfort... d'une part, et le bois des Moines d'autre part...".

Les documents du XV<sup>e</sup> siècle, relatifs aux guerres opposant la Lorraine à la Bourgogne, ne contiennent aucune mention d'une quelconque destruction de la forteresse de Montfort. Cette région demeura en dehors du théâtre des opérations et nul fait d'armes important n'est à signaler. Apparaît seulement dans la Chronique de Lorraine le récit de l'arrestation en 1467 du maréchal de Bourgogne: "... le comte Thierstein et d'autres seigneurs lorrains surprennent, près de Domjulien, le maréchal de Bourgogne qui est conduit au château de Domjulien".

Le fait de mener un prisonnier de cette importance dans un modeste château plutôt que de le confier à la puissante forte-

resse, ne prouve en rien la destruction de Montfort. Il est logique que les seigneurs aient voulu garder pour leur seul profit la

troupes françaises (1520)



rançon qu'ils comptaient obtenir contre la liberté de leur prisonnier. Ayant recours à des prisons duciales, ils auraient du alors partager le bénéfice avec la couronne. Le coup de main de 1467 ne peut donc être associé au destin de Montfort.

Par contre, les comptes du domaine nous renseignent positivement et permettent de prolonger de plus d'un siècle l'existence du château. La situation des terrains acensés se trouvait très précisément établie par le receveur chargé de percevoir les redevances. On notait le nom du censitaire, la valeur du cens, les caractéristiques de chaque parcelle et ses limites. Or un certain nombre de ces acensements concernait des terrains situés à proximité de la forteresse. Ainsi, en 1497, se trouve enregistré un lopin de terre "séant dessous les murs de Montfort". En 1565 apparaît la mention "sous les murs de Montfort, lesdits murs d'une part et les corvées des seigneurs de Domjulien d'autre".

Au recensement de 1577, une vigne est

décrite comme "joignant aux murailles, le chemin allant à la porte dudit Montfort d'une part, et les murailles d'autre". La référence aux murailles de la forteresse de Montfort sera encore utilisée en 1585 et jusqu'en 1616. A partir de 1618, la situation des terrains ne se décrit plus par rapport aux murailles, mais par rapport aux ruines de Montfort ou aux ruines des murailles.

Ces précisions seront de plus en plus fréquentes au fil des années. Il est donc incontestable qu'à cette époque le château de Montfort se présentait en ruine ou plutôt partiellement en ruine car le receveur emploie tantôt la première formule, tantôt la seconde. Nous pouvons en déduire que la destruction du château s'est déroulée en plusieurs phases. Ce qui explique que dans le même registre figurent des acensements limités par des murailles et d'autres limités par des ruines. La catastrophe a dû atteindre partiellement le château, mais d'une manière suffisamment grave pour que l'on abandonne les parties restées intactes.

Village pillé par des soldats  
gravure de Callot.



De 1576 à 1594, la guerre, la famine et la peste, ravagèrent les campagnes. Indéniablement, Montfort succomba pendant cette période terrible que traversait la Lorraine. Nous trouvons dans les recettes du comptable le nombre de foyers existant à La Neuveville de 1553 à 1605 : ceux-ci ont baissé de plus de la moitié. Pour 39 ménages en 1553, il n'en reste plus que 12 en 1605. Ce qui montre bien les souffrances subies par les populations rurales. D'ailleurs, les collecteurs rencontraient d'énormes difficultés pour encaisser



le montant des cens et redevances. Il ne pouvait que constater : "...les pertes, dommages, foulles et oppressions que les subiects ont souffert par les logements et passages des gens de guerre depuis les troubles de France jusqu'au retour de Monsieur le duc Casimir..."

Nous sommes en pleine guerre de religion et les troupes huguenotes, alliées aux lansquenets allemands, traversèrent plusieurs fois la Lorraine perpétrant partout meurtres et pillages, malgré la farouche résistance du duc Charles III. La peste également fit d'énormes ravages; ainsi, en 1585, le fermier du moulin banal de Remoncourt ne put de l'année recevoir le grain des paysans de La Neuveville en raison de la contagion sévissant au dit lieu.

Constamment harcelée par des bandes de huguenots, souffrant de la faim autant que de la maladie, la garnison de Montfort résistait avec l'énergie du désespoir. Privée de tout renfort, il était de plus en plus



difficile d'assurer la défense des vieilles murailles, sans doute restées longtemps sans réparations ni entretien. La Lorraine ruinée ne se trouvait plus capable de maintenir l'efficacité de son dispositif militaire. En outre, la guerre devenue plus mobile rendait pratiquement nul le rôle des places

fortes. Il n'y avait plus de batailles rangées, mais des successions de coups de main, en particulier contre les villages et les villes ouvertes.

L'année 1595 fut particulièrement dramatique pour la Vôge; des bandes de lansquenets traversèrent la prévôté de Mirecourt en saccageant tout sur leur passage. Domjulien, Remoncourt, Parey et Domèvre, furent méthodiquement mises à sac. La forteresse de Montfort apparaissait alors si faible et si délabrée que les troupes allemandes n'hésitèrent pas à donner l'assaut. La garnison insuffisante en nombre fut sans doute rapidement hors de combat. Les vainqueurs ne durent séjourner que peu de temps dans la place; après avoir pillé et incendié le château, ils reprirent leur route vers la France.

La paix revenue, le duc de Lorraine n'estima pas nécessaire de relever la forteresse dont une partie restait encore debout. Le trésor ducal était au plus bas et les

conditions de la guerre avaient changé, rendant désormais ce genre de places fortes complètement inefficaces pour la défense de la contrée. Il fut donc décidé d'abandonner Montfort. Peu à peu les vieilles murailles s'effondrèrent, laissant au bout de vingt ans un vaste tas de pierres qui servit à l'érection des clôtures et des maisons des localités alentour.

Lorsque Richelieu ordonna en 1634 la démolition des châteaux de Lorraine, Montfort n'existait plus; d'ailleurs son nom ne figure pas sur les listes dressées par le terrible cardinal. Sur les documents cartographiques réalisés avant 1595, figure en dessous



de Montfort, la mention "castrum dirutum". Les cartes de Lorraine réalisées à partir de 1615 indiquent toutes la disparition de Montfort. Nous pouvons donc considérer que l'invasion de 1595 fut fatale au château, le temps parachevant l'oeuvre destructrice des hommes.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ruines et le ban de Montfort furent encore source de conflit entre l'église et l'autorité ducale. Cette querelle se poursuivra jusqu'à la Révolution française.

Pourtant, tous les actes font état de la persistance des droits du chapitre de Remiremont sur l'ancienne possession de saint Romaric. Ainsi, en 1709, le chapitre consent au sieur Roguier un acensement perpétuel: "de terrains, bois et haies situés au sommet de la montagne dite de Montfort, ban de Segennes ou La Neuveville, paroisse de Remoncourt..." et ce, sans en référer au duc de Lorraine.

Cet acte ne fut jamais respecté puisque le 22 septembre 1714, la chambre des comptes de Lorraine attribua au substitut du procureur général Jean-Philippe de Thomerot, l'ensemble des terres de déshérence de La Neuveville sous Montfort.

La décision fut renouvelée par lettres patentes et enregistrée à la chambre des comptes de Lorraine le 30 décembre 1720. Le chapitre de Remiremont ne pouvait accepter de se voir ainsi dépossédé et contesta vigoureusement la domanialité du terrain jadis occupé par la forteresse de Montfort. Un procès fut engagé en 1725 "entre les dames abbesse, doyenne, chanoinesses et chapitre de Remiremont, à elles joint Monsieur de Ravinel, seigneur de Domjulien, d'une part - et d'autre part le sieur de Thomerot...". Le tribunal rendit un arrêt favorable à Monsieur de Thomerot dont la famille conserva le domaine de Montfort jusqu'à la Révolution.

Dans son livre "Géographie du départ-

tement des Vosges" paru en 1884, Adolphe Joanne (auteur du dictionnaire géographique et de l'itinéraire de la France) affirme que La Neuveville fut construite avec les débris de la ville de Sègènes et que le voyageur peut encore admirer sur la butte les imposants vestiges du château de Montfort. Signalons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs ouvrages recommandaient la visite des ruines de Montfort et il apparait certain qu'elles furent longtemps une curiosité locale et un but de promenade fort appréciés compte tenu de la situation panoramique exceptionnelle.

Aujourd'hui, rien ne subsiste de ce qui fut un des plus redoutables bastions de la Lorraine des ducs. Aucun vestige ne rappelle la puissance civile et militaire de Montfort; les documents à son sujet restent rares et décevants. L'antique proedia de saint Romaric a disparu dans les sables mouvants de l'histoire. La verdoyante colline ne subira plus que les assauts du vent.



Saint Michel.